



1

Jours

La TVA des opérations immobilières

dans IMMOBILIER - FISCALITE IMMOBILIERE / Réf : JCF-DIMO-282

Objectifs de la formation

- Gérer le nouveau régime fiscal de la TVA immobilière et ses modalités de mise en oeuvre
- Identifier les nouvelles situations d'application de ce régime fiscal
- Informer les parties sur les conséquences financières lors d'une mutation

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Expliquer le cadre général de la réforme

2. Identifier les définitions importantes

- Distinction entre les personnes assujetties et non assujetties à la TVA
- Les biens immeubles et droits assimilés
- Les terrains à bâtir et le nouvel aménagement des règles d'imposition des terrains à bâtir

Après-midi

3. Intégrer les modifications relatives à la réforme

- Le redevable de la TVA
- L'assiette de la TVA
- Le fait générateur et la date d'exigibilité
- La réécriture de l'article 278 sexies du CGI pour les opérations immobilières bénéficiant du taux réduit de TVA
- Les ventes d'immeubles achevés depuis plus de cinq ans
- La livraison d'immeuble à construire



- La disparition du régime spécifique des marchands de biens et de son formalisme
- L'aménagement de certaines règles relatives à la livraison à soi-même
- L'aménagement de certaines règles relatives au bail à construction
- L'aménagement de certaines règles relatives aux droits d'enregistrement sur les opérations immobilières
- Le maintien des règles de régularisations globales de TVA
- Les opérations soumises au taux de TVA réduit de 5,5%
- L'adaptation du régime fiscal au bail à construction

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Agent immobilier

Pédagogie

Altermance de contenus théoriques et cas pratiques afin de permettre aux participants de s'approprier progressivement les outils et méthodes.

